

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3231 /JUST.

Objet:
M.P. c/NAHIMANA.-

Transmis à Monsieur le Substitut du
Procureur du Roi à Kigali le dossier
M.P. c/ NAHIMANA.

Astrida, le 20 novembre 1950.-
L'Officier de Police Juge-diciaire,
Ch.LEES,



RESUME DE L'AFFAIRE

Dans la nuit du 12 au 13-11-1950 une somme de ± 4.100 frs est volée dans la chambre à coucher du nommé Thomas Havugarurema. 2.000 frs sont cependant abandonnés par le voleur dans la maison de Thomas. Grâce à un bonnet trouvé sur la barza, l'indigène Nahimana est appréhendé et trouvé en possession de 1.627 frs et plusieurs objets achetés avec le reste de l'argent dérobé.

Nahimana déclare avoir reçu l'argent de la nommée Nyirandayimana, concubine de Thomas, pour le garder.

Pièces au dossier

P.V. arrestation

P.V. 123/I - 123/III O.P.J. LEES.